



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué FFE du 8 octobre 2020



© FFE/EB

La FFE renouvelle la convention avec le Ministère de l'Éducation et des sports, l'USEP et l'UNSS pour favoriser la pratique de l'équitation en milieu scolaire

Serge Lecomte, Président de la FFE, a signé avec le ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, le ministère chargé des Sports, et les fédérations scolaires (UNSS et USEP) une convention de cinq ans pour renforcer le rôle éducatif de l'équitation et encourager son développement en milieu scolaire.

La FFE, 3^{ème} fédération sportive et premier sport nature en France, occupe une place privilégiée dans le mouvement sportif français avec plus de 600 000 licenciés et 1,5 millions de pratiquants. L'équitation constitue aujourd'hui un levier reconnu au service de l'éducation, de la formation et de la réussite de tous les élèves. Il permet notamment l'expression des talents, l'épanouissement de chacun, renforce le principe de mixité pour les plus jeunes, et participe à la lutte contre les discriminations et le décrochage scolaire.

Cette convention s'inscrit dans la continuité de la précédente signée en 2016, et renforcera la pratique équestre des scolaires au sein des poney-clubs avec des démarches administratives grandement facilitées, principalement dans le cadre du dispositif Poney école initié par la FFE. L'opération Poney école a permis de maintenir les activités équestres parmi les sports pouvant être proposés dans le cadre scolaire et sur le temps scolaire au moment où ces dernières étaient sur le point d'être exclues.

Serge Lecomte, Président de la FFE : « *C'est un moment important pour notre Fédération et je remercie très sincèrement l'ensemble des dirigeants et enseignants des poney-clubs qui se sont investis dans cette opération fédérale qui bénéficie à l'ensemble des établissements équestres et plus largement à la crédibilité de l'équitation vis-à-vis du monde scolaire. Nous sommes convaincus que l'équitation constitue un formidable outil pour la réussite de tous les élèves, dans un cadre « nature » qui leur permet de s'épanouir de manière singulière.* »

 FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM



Le nouveau point de la convention porte sur les sujets liés à l'inclusion ; il devrait permettre de mettre en place des projets visant à prévenir le décrochage scolaire ou à accompagner des enfants éloignés de la scolarisation. Des actions de prévention et de remédiation pour les enfants en difficultés psycho-sociales et en décrochage scolaire seront en effet menées de façon conjointes grâce à l'accompagnement des services dédiés au sein des ministères signataires, et des poney-clubs et centres équestres adhérents à la FFE. Ils pourront s'appuyer sur la médiation avec les équidés avec des personnels formés spécifiquement à cette pratique.

L'objectif de la valorisation de la pratique de l'équitation dans le cadre obligatoire de l'EPS à l'école, au collège et au lycée, sera d'autre part de favoriser l'ouverture de sections sportives scolaires « équitation » ainsi que l'optimisation et le rayonnement de celles qui existent, dans le cadre des projets d'établissement et des partenariats extra scolaires.

Contacts presse

FFE Communication / Katy Menini

T : +33 254 944 676

katy.menini@ffe.com

Agence Consulis / Véronique Gauthier

T : +33 967 073 729 | M : +33 672 770 600

agenceconsulis@gmail.com